

LORNOY NETTOYAGE
IDENTITE DE L'ENTREPRISE

Raison sociale : LORNOY NETTOYAGE
 Siège social : 14 route de l'Aéroport
 95 ROISSY EN FRANCE
 Forme juridique et capital : SARL au capital de 20.000 Euros
 Date de création : le 14 mai 1989 selon statuts
 signés et enregistrés à cette date
 R.C.S. de Pontoise n° B 987 654 321
 Répartition du capital : Martin LORNOY 80 %
 Marie LORNOY (épouse de Martin) 20 %
 Compte n° 187 654 BC – Agence de ROISSY EN FRANCE

LE DIRIGEANT

Martin LORNOY, né le 28/07/47, est marié depuis 30 ans sous le régime de la séparation de biens. Son épouse est pharmacienne indépendante et leur fille unique poursuit des études de pharmacie.

Le patrimoine de M. & Mme LORNOY est réparti de la façon suivante :

Biens du ménage	Valeur	M. LORNOY	Mme LORNOY
Une maison (résidence principale) :	200 000 €	X	
Une pharmacie :	1 000 000 €		X
Les parts de la SARL :		X	X
Divers comptes d'épargne :	300 000 €	X	
Divers comptes d'épargne :	400 000 €		X
Un contrat d'assurance vie :	500 000 €		X

M. LORNOY a subi l'année passée une importante opération chirurgicale au cœur qui l'a affaibli.

LES EFFECTIFS

Avec Martin LORNOY, LORNOY NETTOYAGE emploie 6 salariés répartis ainsi :

- 1 secrétaire à mi-temps qui se charge également de la comptabilité ;
- 4 techniciens de surface.

Les annexes I et II sont à rendre avec votre copie.

Nota : k€ signifie milliers d'euros
 M€ signifie millions d'euros

CAP BANQUE	CODE 50 31307	Durée : 1 h 30	Session 2002
EP 2 : Environnement Economique Juridique et Comptable	SUJET	Coef : 4	Page 1/6

ACTIVITE

L'entreprise est spécialisée dans l'entretien d'immeubles de bureaux. Elle a un unique client, la société PRIMLOR, PME de 600 salariés répartis sur 150 bureaux. La santé financière de PRIMLOR est des plus florissantes. LORNOY NETTOYAGE intervient dans les locaux de PRIMLOR à partir de 18 h 00 jusqu'à ce que les bureaux soient nettoyés et selon un plan de charge bien établi :

- du lundi au vendredi : vidage des poubelles + nettoyage du mobilier de bureau (plans de travail) ;
- les mardis, jeudis et vendredis : aspirateur dans tous les bureaux ;
- les mercredis et vendredis : nettoyage des sols carrelés ;
- deux fois par mois : nettoyage des vitres à l'intérieur des bureaux.

PRIMLOR règle les prestations de LORNOY NETTOYAGE chaque fin de mois, pour le mois écoulé, par effets de commerce payables à 60 jours.

LORNOY NETTOYAGE achète les produits de nettoyage à un seul fournisseur : la société INTERNE-NET, ce qui lui a permis de négocier des prix très avantageux. INTERNE-NET connaît actuellement des difficultés financières bien qu'elle exige de ses clients des paiements sous 10 jours. Lors de la dernière commande, LORNOY NETTOYAGE a même été obligée de payer immédiatement compte tenu des graves tensions de trésorerie de son fournisseur.

En 2000, l'activité a été chaotique suite aux problèmes de santé de M. LORNOY. Toutefois, sa clientèle lui est restée fidèle, eu égard aux excellentes prestations que son entreprise fournit. Aujourd'hui, M. LORNOY va mieux mais il cherche à céder les parts de son entreprise.

LES MOYENS DE PRODUCTION

LORNOY NETTOYAGE loue un local de 300 m² où sont entreposés les produits de nettoyage ainsi que le matériel spécialisé et une camionnette toujours prête à se rendre chez PRIMLOR. Le local est sous alarme et télé-surveillé. L'entreprise dispose également de deux postes de travail informatique performants utilisés par M. LORNOY et sa secrétaire, également en charge de la comptabilité.

LES MOYENS FINANCIERS

Les micro-ordinateurs ont été financés par crédit-bail. Par ailleurs, Martin LORNOY laisse en permanence dans l'entreprise un compte courant d'associé de 10 000 €. En 1999, LORNOY NETTOYAGE a contracté un crédit d'investissement de 15 000 € destiné au financement d'une camionnette auprès de la BANQUE FRANCILIENNE, son unique banquier. La banque a pris un nantissement sur la camionnette et recueilli le cautionnement solidaire et indivisible de M. LORNOY.

Par ailleurs, la BANQUE FRANCILIENNE accorde à LORNOY NETTOYAGE une ligne d'escompte de 10 000 € pour les effets émis par PRIMLOR. Les conditions d'escompte sont : taux de base (7 % actuellement) + 1,75 % l'an (commission d'endos comprise) et frais de traitement de 15 € H.T. par effet.

De plus, la banque accorde une facilité de caisse de 2 000 € garantie par le cautionnement solidaire et indivisible de M. LORNOY.

Au cours de l'année 2000 et 2001, le compte a fonctionné très lourdement (nombreux soldes débiteurs bien au-delà de l'autorisation) à cause des problèmes de santé de M. LORNOY.

Cependant, la BANQUE FRANCILIENNE s'est montrée très souple compte tenu des circonstances, du sérieux habituel de ce client et de son environnement patrimonial (la BANQUE FRANCILIENNE est l'unique banquier des LORNOY, tant à titre privé qu'à titre professionnel).

Quant aux échéances du crédit d'investissement, elles ont été prises en charge par l'assurance incapacité de travail souscrite dans le cadre de ce concours.

CAP BANQUE	SUJET	SESSION 2002	EP 2 Environnement Economique Juridique et Comptable	Page 2/6
------------	-------	--------------	---	----------

ECONOMIE D'ENTREPRISE

→ QUESTION 1 - (6 points)

a) 4 points

b) 2 points

a) *Dressez la carte de l'environnement immédiat de la SARL "LORNOY NETTOYAGE" et indiquez-en les composantes.*

b) *Identifiez et expliquez les points de fragilité de "LORNOY NETTOYAGE".*

DROIT

→ QUESTION 2 - (7 points)

a) 2 points

b) 3 points

c) 2 points

■ SITUATION

M. & Mme LORNOY sont mariés depuis 35 ans et envisagent de changer de régime matrimonial en optant pour le régime de la communauté universelle.

■ TRAVAIL A EFFECTUER

a) *Enumérez les conditions à remplir pour changer de régime matrimonial.*

b) *Indiquez les conséquences patrimoniales pour la famille LORNOY de ce changement de régime matrimonial.*

c) *Expliquez les raisons pour lesquelles la banque est intéressée par ce changement de régime matrimonial.*

QUESTION 3 – (7 points)

a) 3 points

b) 4 points

□ SITUATION

Le 30/11/2001, la société PRIMLOR règle par effet de commerce à échéance du 30 janvier 2002, les prestations du mois de novembre s'élevant à 15 000 € hors taxes.

Le 10/12/2001, l'entreprise LORNOY remet à l'escompte à sa banque, l'effet du 01/11/2001 tiré sur PRIMLOR. La banque calcule immédiatement les intérêts et commissions liées à cette opération et remet l'avis de crédit à LORNOY.

Le 30/01/2002, l'effet sur PRIMLOR est réglé.

□ TRAVAIL A EFFECTUER

a) Complétez le bordereau de remise à l'escompte en annexe I.

b) Enregistrez les écritures relatives à la situation ci-dessus dans la comptabilité de LORNOY NETTOYAGE. Pour cela vous utiliserez les comptes schématiques en T figurant en **annexe II**.

Nota : vous tiendrez compte d'une TVA à 19,60 %.

Les annexes I et II sont à rendre avec votre copie.

EXTRAIT DU PLAN COMPTABLE

164	Dettes auprès des établissements de crédit.
401	Fournisseurs
413	Fournisseurs – effets à payer
411	Clients
413	Clients – effets à recevoir
37	Stocks de Marchandises
4456	TVA Déductible
4457	TVA Collectée
512	Banque
53	Caisse
604	Achats d'études et prestations de services
607	Achats de Marchandises
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires
624	Transports de biens & transports collectifs du personnel
627	Services bancaires et assimilés
661	Charges d'intérêts
706	Prestations de services
707	Ventes de Marchandises
765	Escomptes obtenus

DOCUMENT A RENDRE AVEC VOTRE COPIE

BANQUE FRANCILIENNE
Agence de : 00827 Roissy en France

BORDEREAU D'EFFET(S) REMIS A L'ESCOMPTE

N° de compte :

Nom et adresse du client

Date de la remise à l'escompte :

<i>Tiré et lieu de paiement</i>	<i>Echéance</i>	<i>Nombre de jours</i>	<i>Montant</i>
TOTAL BRUT DE LA REMISE (en €)			
Intérêts et commissions	Justification des calculs		
Intérêts d'escompte			
Commissions			
Taxe sur la valeur ajoutée			
NET EN COMPTE			

DOCUMENT A RENDRE AVEC VOTRE COPIE

COMPTABILITE DE LORNOY NETTOYAGE

Débit	Crédit

Débit	Crédit

Débit	Crédit

Débit	Crédit

Débit	Crédit

Débit	Crédit

Débit	Crédit

Débit	Crédit